

## Malus écologique : comment passer à travers?

ECO-PASTILLE AUTOMOBILE SYSTÈME CONCERNANT L'ACHAT DE VÉHICULES NEUFS	
BONUS	Emissions de CO <sup>2</sup> en g CO <sup>2</sup> / Km
1 000 € 700 € 200 €	Moins de 100 g 101 à 120 g 121 à 130 g
ni bonus ni malus	Entre 130 et 160 g
200 € 750 € 1 600 € 2 600 €	161 à 165 g 166 à 200 g 201 à 250 g Plus de 250 g
MALUS	Emissions de CO <sup>2</sup> en g CO <sup>2</sup> / Km
VÉHICULE ÉLECTRIQUE = BONUS DE 5 000 EUROS	

A quelques jours de la mise en place effective du malus écologique, les acheteurs de grosses cylindrées essaient de passer à travers.

Le [malus écologique](#) a été voté le 5 décembre 2007.

Contrairement au bonus, le malus écologique ne rentrera en vigueur que le **2 janvier 2008**.

Alors d'ici cette date, les acheteurs de **grosses cylindrées** tentent de passer à travers.

Pour les acheteurs, les possibilités sur le mois de décembre sont néanmoins limitées :

- Anticipation de la livraison prévue début 2008,
- Immatriculation du véhicule commandé avant la fin de l'année 2007,
- Modification du véhicule commandé,

Ensuite, c'est en se rabattant que un véhicule de démonstration ou un véhicule d'[occasion](#), que les acheteurs de véhicules soumis au malus écologique pourront y échapper.

Quant aux concessionnaires, certains immatriculent en **véhicules de démonstration** leurs véhicules en stock assujettis au malus afin de pouvoir les revendre en 2008 sans que l'acquéreur ne soit soumis au paiement du malus.

A ce rythme là, la mise en place du [bonus et du malus écologique](#) va faire augmenter dès son annonce, en décembre 2007, le marché [automobile](#).

Eric Houquet, 27/12/2007